

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Cette citation a été reprise autant comme autant dans le passé.

**Le très hon. M. Pearson:** Mon très honorable collègue voudra bien se contenir pendant quelques instants, car il aura ensuite tout le reste de l'après-midi pour parler; et je sais à quel point il aime le faire.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** J'en ai ici la preuve.

**Le très hon. M. Pearson:** Ce qui me préoccupait, monsieur l'Orateur, à la fin de l'année 1964, et ce que je cherchais c'était des renseignements au sujet du degré d'intervention politique, ou de tentative d'intervention politique, durant une période de dix ans, dans les enquêtes policières, dans l'administration de la justice et dans nos procédures juridiques, afin de savoir dans quelle mesure on avait abusé de l'autorité.

A cette époque-là—la plupart des représentants doivent s'en souvenir puisqu'ils étaient ici—d'après des allégations très graves un ministre serait intervenu pour des raisons d'ordre politique, dans une enquête policière. Nous avons entendu dire à l'époque qu'au moins un membre du Parlement avait tenté d'intervenir dans l'administration de la justice. J'avais alors appris, monsieur l'Orateur, que mon secrétaire parlementaire personnel avait fait certains appels téléphoniques; une fois sûr de la chose je le fis venir et je recueillis ainsi un témoignage de première main sur son indiscretion. Cet après-midi-là, je lui demandai de démissionner et je fis part de la chose à la Chambre le jour même. J'ai agi ainsi, non pas parce qu'il était coupable d'écarts de conduite, mais parce qu'il s'était exposé à être accusé d'avoir abusé des pouvoirs que lui conférait son poste.

A ce moment-là, monsieur l'Orateur—j'ai la documentation par-devers moi, mais je ne veux pas trop accaparer le temps de la Chambre pour consigner des exemples au compte rendu—on a allégué que certains criminels du monde interlope ont exercé des pressions sur des députés. C'était le moment où nous étions en train d'instituer l'enquête Dorion. On a continué à faire des allégations et des divulgations au cours des mois qui ont suivi, jusqu'à ce que mon honorable ami de Brandon-Souris, qui a pris la parole hier soir, dise que certains hauts dignitaires du gouvernement manquaient d'intégrité. C'est une déclaration fort modérée comparativement à d'autres propos qui avaient été tenus à notre égard au cours et après la campagne électorale.

A ce moment-là, le chef de l'opposition a dit que la Chambre, qui est le tribunal suprême du Parlement, a le droit de savoir que la justice est administrée sans crainte ni favoritisme, qu'elle ne devrait pas dépendre de la persuasion—il voulait sans doute dire la persuasion politique—de présumés auteurs d'actes répréhensibles, et que la Chambre ne doit pas être réduite à l'impuissance par la dissimulation des faits.

Voilà, monsieur l'Orateur, les motifs qui m'ont porté à présenter la requête en question. Toutes ces allégations et accusations m'ont préoccupé peut-être plus que n'importe quel autre député. C'est pour cela que j'ai demandé des renseignements, si tels renseignements existaient, concernant des cas semblables à ceux-ci ou se rattachant aux accusations impliquant certains députés.

• (3.50 p.m.)

J'ai pensé qu'il me fallait connaître la nature et l'ampleur du problème. Il était de mon devoir de me renseigner et de chercher à établir les faits. J'étais aussi profondément troublé que n'importe quel député par la révélation de pressions exercées sur les membres du Parlement par des éléments véreux et parfois criminels. J'étais profondément troublé, à juste titre, par les allégations qui avaient été faites. La situation concernant l'intervention de membres du Parlement était-elle aussi grave qu'on la dépeignait? J'ai décidé de me rendre compte des faits en consultant les dossiers.

J'ai donc demandé à la Gendarmerie royale, monsieur l'Orateur, non pas de faire de nouvelles enquêtes, non pas d'enquêter sur la conduite privée de membres du Parlement et d'en faire rapport, non pas d'essayer de trouver des scandales personnels, mais de me faire savoir s'il y avait eu, par le passé, des contacts avec des éléments véreux et criminels, comme on le prétendait maintenant, et à l'égard desquels les rumeurs augmentaient de mois en mois. Jusqu'où allait ce genre de choses? Le Parlement devenait-il victime de pressions criminelles? L'opposition exigeait que nous enquétions, que nous allions au fond de l'affaire.

Ma demande, monsieur l'Orateur, et je reconnais l'avoir faite, ne visait pas à obtenir des renseignements sur l'affaire Munsinger. J'ai appris depuis lors que nombreuses étaient les personnes qui étaient à ce moment-là au courant de cette affaire. Les rumeurs et les racontars couraient les rues, même à ce moment-là, semble-t-il. Pour ma part, je ne connaissais rien de cette affaire. Je n'avais